

p.B.15.22.8. - STH/df

Berne, le 7 novembre 1985

Questions de caractère bilatéral traitées lors des derniers voyages du Chef du Département fédéral des Affaires étrangères en Afrique du Nord et au Proche-Orient

-----

Bien que de tels voyages donnent lieu, avant tout, à des tours d'horizon de nature politique, ils n'en permettent pas moins de passer en revue les relations bilatérales que la Suisse entretient avec chacun des pays visités et, ce faisant, de clarifier certains points de vue, voire de faire avancer tel dossier resté en souffrance. Ils offrent également la possibilité bienvenue de rencontrer des membres de la colonie suisse et des représentants d'entreprises de notre pays. Voici un bref aperçu des sujets et problèmes bilatéraux soulevés ou discutés dans les différents pays visités.

#### 1. TUNISIE

Le tour d'horizon des relations bilatérales a permis de constater qu'aucun problème particulier ne porte ombrage aux excellentes relations entre la Suisse et la Tunisie.

Dans le domaine des relations économiques, on a évoqué les deux crédits mixtes dont l'un était accordé en 1977 à la Tunisie, tandis que l'autre est encore en discussion. Un aide-mémoire concernant le projet d'extension de la centrale thermique de Radès, pour lequel BBC a soumis une offre, a été remis au Ministre des affaires étrangères M. Essebsi.

En ce qui concerne la coopération au développement, on a pu constater que la phase de désengagement et de follow-up qui a caractérisé notre collaboration depuis 1976 est pratiquement venue à terme, étant donné qu'il n'y a plus que le seul projet de l'Institut sylvo-pastoral de Tabarka qui bénéficie encore d'un certain apport suisse.

./.



- 2 -

Les relations culturelles se sont fort bien développées ces dernières années, grâce notamment à la collaboration entre les radios et télévisions, entre l'agence télégraphique suisse et l'agence tunisienne correspondante ainsi que dans le domaine de la peinture (exposition : le Maghreb vu par les peintres suisses) et du film (mois du cinéma suisse).

Avant le voyage même, deux suggestions tunisiennes tendant à la conclusion, l'une d'une convention consulaire, l'autre d'une convention d'entraide judiciaire, ont fait l'objet d'une réponse par note. La rencontre au niveau ministériel a permis de préciser notre point de vue. Notre intérêt porte en premier lieu sur les questions posées par les pensions alimentaires et sur le droit de garde des enfants (p.e. le problème de l'enlèvement d'enfants).

En dernier lieu, le cas d'une famille de ressortissants suisses (Brunner), dont des terrains ont été nationalisés il y a plusieurs années sans qu'ils aient pu obtenir une quelconque indemnisation à ce jour, a également été rappelé aux autorités tunisiennes.

## 2. SYRIE

Les relations entre la Suisse et la Syrie n'ont pas connu de problèmes particuliers au cours des dernières années. Si elles sont caractérisées par l'absence de tout contentieux, il faut admettre qu'elles se sont peu développées pendant ces dernières années. Il reste à voir si la première visite d'un membre du gouvernement suisse à Damas peut donner une nouvelle impulsion aux relations économiques, culturelles ou autres. Sur le plan culturel, un premier effort a abouti à l'organisation d'une semaine du cinéma suisse par Pro Helvetia. Le Président Assad lui-même a préconisé une intensification des relations syro-suisse dans tous les domaines et à tous les échelons. Il a

./.

déploré que les agissements de son frère, mal adaptés aux conditions régnant en Suisse, pendant un séjour prolongé en été 1985 à Genève, aient pu provoquer quelques réactions négatives. En Syrie et plus encore au Liban (13.-14.5.85), les rencontres organisées avec les membres des colonies suisses dont les effectifs sont très restreints ont été fort appréciées.

### 3. JORDANIE

Les relations entre la Suisse et la Jordanie sont, si l'on tient compte de la taille de ce pays, assez considérables. Plusieurs ministres jordaniens ont visité la Suisse ces dernières années et les conseillers fédéraux Brugger et Furgler se sont rendus à Amman en 1976 et 1984. D'un autre côté, on sait que les membres de la famille royale ont très souvent séjourné pour des raisons privées (vacances etc.) en Suisse. En ce qui concerne les relations économiques, les interlocuteurs jordaniens (Prince Hassan, Premier Ministre Al Rifai et Ministre du Plan Al Nsour) se sont félicités de la signature, le 27 juin 1985, de l'accord sur un crédit mixte de 60 mio de frs. Afin d'aider la Jordanie à mettre sur pied le prochain plan quinquennal 1986-1990, le Ministre du Plan a demandé s'il était possible d'ouvrir un crédit mixte supplémentaire de 120 mio de frs. Il souhaiterait en outre que la Suisse soutienne la Jordanie dans la formation de ses jeunes cadres, p.e. dans l'hôtellerie, les assurances et l'enseignement des écoles agricoles.

La balance commerciale étant déficitaire pour la Jordanie, le Ministre du Plan a exprimé le souhait de voir les importations suisses augmenter et se diversifier. Il a insisté une fois de plus sur l'offre jordanienne d'exporter des potasses et des engrais chimiques vers la Suisse.

- 4 -

Le Conseiller fédéral Aubert a remis deux aide-mémoire au Premier Ministre en attirant son attention sur l'intérêt que porte la maison de construction Losinger, en "joint venture" avec une entreprise turque, à un projet considérable d'un nouveau tronçon de route dans la vallée de la Mer Morte. Le deuxième aide-mémoire concerne la maison BBC qui a soumis une offre pour une puissante station d'émetteur-radio du gouvernement jordanien. Cette intervention a été fort bien accueillie du côté jordanien sans qu'un engagement précis en faveur des maisons suisses ait pu être enregistré.

Du côté jordanien, on s'est félicité de la collaboration entre la "Royal Scientific Society" et l'EMPA à Zurich. Cette collaboration a été facilitée pendant plusieurs années par des contributions financières de la Direction de la Coopération Technique. Pour souligner l'importance de cette coopération, M. Aubert a fait une brève visite au siège de la "Royal Society".

Sur le plan culturel, on s'est notamment félicité de l'exposition à l'université de Jordanie sur la vie et l'oeuvre de l'éminent scientifique genevois et spécialiste de la civilisation proche-orientale Max van Berchem. Il a été également pris note du projet d'une semaine du cinéma suisse et de la participation des PTT à l'exposition internationale de timbres-poste qui se déroulera à Amman en novembre 1985 pour marquer le 50ème anniversaire du roi Hussein.

#### 4. ÉGYPTE

L'Egypte est le pays arabe avec lequel la Suisse a les relations les plus étendues, et cela bien que l'Arabie Saoudite soit un marché d'exportation plus important. Une partie considérable du programme au Caire a donc été consacrée aux aspects bilatéraux de nos relations. C'est notamment avec le Premier Ministre

./.

- 5 -

Ali Loutfi, en fonction seulement depuis peu, que les relations bilatérales ont été passées en revue. L'interlocuteur égyptien, qui a un doctorat en économie de l'Université de Lausanne, s'est intéressé en détail à tous les aspects des relations bilatérales et a exprimé le souhait qu'elles puissent se développer davantage.

Il a salué l'instauration des crédits mixtes accordés par la Suisse. C'est grâce à eux que de nombreux projets économiques ont déjà pu être réalisés au cours des dernières années. La délégation a d'ailleurs jugé bon de se rendre aux ateliers de la société privée égyptienne Secro Misr, qui est spécialisée dans la fabrication de verre de sécurité. Cette entreprise utilise des machines de la maison suisse Cattin SA qui ont été livrées sur la base du crédit mixte.

La deuxième visite a été consacrée à l'entreprise en "joint venture" "Swisspharma" qui regroupe trois des plus importantes entreprises pharmaceutiques suisses et des partenaires égyptiens. Swisspharma est aujourd'hui la plus grande compagnie pharmaceutique du secteur privé en Egypte. Elle emploie environ 600 personnes.

Le Chef de la délégation suisse, lors des entretiens avec le Ministre des affaires étrangères et également avec le Premier Ministre Loutfi et le Président Moubarak, est intervenu oralement et par la remise d'aide-mémoire en faveur de la maison Sulzer frères, dont certains contrats ont été signés, mais jamais exécutés, et en faveur d'un projet de "joint venture" du Crédit Suisse. Une réponse encourageante a été reçue concernant les contrats de Sulzer, tandis que le Président Moubarak en personne a indiqué que, pour des raisons de principe, seuls des "joint ventures" avec des banques égyptiennes du secteur

./.

- 6 -

public entreraient en ligne de compte. Selon M. Moubarak, l'administration égyptienne veut éviter que des investissements privés égyptiens ou étrangers utilisent la monnaie égyptienne pour des opérations commerciales qui pourraient provoquer des mouvements erratiques dans les relations de la livre égyptienne avec les devises fortes, telles que le dollar.

Un troisième aide-mémoire remis concernait le mode de calcul des offres soumises dans le cadre d'adjudications internationales, qui est jugé insatisfaisant du côté suisse et a déjà fait l'objet d'une intervention de la part de l'Ambassadeur Roethlisberger, Délégué aux accords commerciaux, lors de sa visite en 1985 au Caire.

Autant le Premier Ministre Loutfi que le Ministre des affaires étrangères Meguid souhaitent voir les échanges culturels s'intensifier et demandent une augmentation du nombre de bourses accordées à l'Egypte, dans des domaines où la Suisse et son industrie pourraient contribuer au développement du pays et se faire mieux connaître. Du côté suisse, nous avons relevé que les entreprises suisses établies en Egypte dispensaient elles-mêmes déjà une formation professionnelle.

Le Ministre d'Etat Boutros-Ghali, de son côté, nous a parlé de son idée de voir s'établir une coopération tripartite en matière de coopération technique et d'actions humanitaires entre l'Egypte et la Suisse dans certains pays de l'Afrique. L'idée est que l'Egypte mette du personnel à disposition d'actions entreprises et financées par la Suisse. La question est à l'étude auprès de la DDA.

Afin de marquer l'intérêt que notre pays porte aux travaux de l'Institut suisse de recherches architecturales et archéologiques de l'ancienne Egypte, nous l'avons visité sous la conduite de

./.

- 7 -

son directeur suisse. Cet institut, bien que de taille modeste, est très apprécié par ses partenaires égyptiens. En l'absence d'un accord culturel entre la Suisse et l'Egypte, les autorités égyptiennes s'efforcent sur une base ad hoc de faciliter le fonctionnement de l'Institut.

Sept dossiers de cas d'indemnisation de Suisses, principalement des propriétaires fonciers lésés, soit par nationalisation, soit par d'autres procédés administratifs, qui n'ont pu obtenir à ce jour une indemnisation adéquate, ont été signalés aux autorités égyptiennes auxquelles des aide-mémoire ont été remis. Ces cas ont fait l'objet d'un examen conjoint lors d'une séance spéciale d'experts dirigée, du côté suisse, par l'Ambassadeur Rüegg. A la suite de ces négociations, les autorités égyptiennes nous ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à liquider le dernier cas qui n'avait pas pu être réglé dans le cadre de l'accord d'indemnisation suisse-égyptien de 1964. Les Egyptiens ont fait savoir à notre Ambassade qu'il s'agissait là d'un geste politique s'inscrivant dans le cadre de la visite du Chef du Département des Affaires étrangères au Caire.

##### 5. ISRAEL

Les relations entre Israël et la Suisse sont, certes, très intenses, mais la plupart relèvent du domaine privé. Ceci vaut pour les relations culturelles autant que pour les relations économiques ou scientifiques.

Comme on peut se l'imaginer, l'intérêt de la part de la communauté israélite suisse pour ce voyage était considérable. Nous en avons tenu compte en incluant dans le programme une visite à un projet de reboisement près de Tiberias, financé par des contributions de personnes juives suisses. A l'instar d'autres projets similaires du Fonds national juif, la forêt suisse (400'000 arbres) pour laquelle les premiers arbres ont été plantés avec notre par-

- 8 -

ticipation devra permettre de revaloriser toute une région. On parle même d'un projet de développement touristique avec télé-férique et autres attractions. La réception organisée en l'honneur de la délégation suisse, le dernier jour de notre visite, par la Chambre de commerce et Ligue d'amitié Suisse-Israël, a également permis de rencontrer les milieux directement intéressés aux échanges entre les deux pays. Dans le cadre des entretiens officiels, les relations bilatérales ont été abordées brièvement, étant donné l'absence presque totale de contentieux après la conclusion de l'accord sur la sécurité sociale.

Il a néanmoins été signalé, en passant, au Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, que la représentation des intérêts israéliens au Ghana nous posait quelques problèmes à cause du manque de discipline de l'agent israélien chargé du règlement des affaires courantes sous l'autorité de notre Ambassade.

La nouvelle qui nous était parvenue au moment de notre départ de Suisse, selon laquelle une maison appartenant à une famille suisse avait été détruite par l'aviation israélienne lors de son attaque sur le quartier général de l'OLP en Tunisie, nous a incité à informer nos interlocuteurs israéliens de ce fait et à leur faire part de la demande d'indemnisation du propriétaire suisse.

En ce qui concerne les échanges économiques, la visite de l'Ambassadeur Lévy en juin dernier avait déjà permis d'examiner en détail tous les dossiers y relatifs. Aucun élément nouveau n'était à signaler, si ce n'est que nous avons pu enregistrer la vive satisfaction du côté israélien des progrès réalisés concernant une participation israélienne à la foire de l'horlogerie et de la bijouterie à Bâle.

Le Secrétaire général du MAE a enfin signalé l'intérêt des autorités israéliennes de travailler avec la Suisse dans des pays de l'Afrique noire dans des projets de coopération au développement. Comme la requête analogue égyptienne, cette suggestion est actuellement à l'étude à la DDA.

./.

- 9 -

Il reste à signaler la visite effectuée au quartier général de l'ONUST à Jérusalem. Nous y avons rencontré le Général Erskine et l'équipage suisse qui dépend de Balair et qui pilote, pour notre compte et celui de l'ONU, l'avion Fokker Friendship que la Confédération a mis à disposition depuis 1973 pour les opérations des casques bleus au Moyen-Orient. Le Général Erskine a insisté sur l'importance que revêt l'avion suisse pour les opérations logistiques de maintien de la paix au Moyen-Orient.

\* \* \* \* \*

En complément aux aspects spécifiquement bilatéraux, nous avons pu souligner, lors de toutes les étapes, certaines points de vue suisses concernant des questions multilatérales. Nous avons également expliqué les éléments du référendum du printemps prochain sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU, exposé notre position concernant l'UNESCO et plaidé en faveur de la candidature Hocké pour le UNHCR. Nous avons invité plusieurs pays qui n'ont pas encore ratifié les protocoles additionnels aux Conventions de Genève à procéder à cet acte et enfin souligné l'importance que nous attachons au plein respect du droit humanitaire international face aux prisonniers militaires et à la population civile affectée. Dans l'ensemble, nos interlocuteurs n'ont pas caché leur grande estime pour la position suisse dans tous ces domaines.

p.B.15.22.8 - RUE/mt

Le 8 novembre 1985

Original direkt weitergeleitet

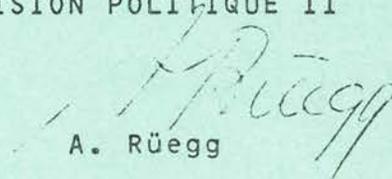
Note au Chef du Département

./.

Veillez trouver ci-joint le rapport promis concernant les questions de caractère bilatéral traitées lors de vos derniers voyages en Afrique du Nord et au Proche-Orient.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à ce sujet.

DIVISION POLITIQUE II

  
A. RüeggAnnexe mentionnéeKopie z.K. an:

- Herrn Staatssekretär E. Brunner
- Herrn Botschafter F. Muheim
- Herrn Botschafter A. Rüegg
- Herrn Botschafter M. Krafft
- Herrn Botschafter F. Staehelin
- Herrn Botschafter P.A. Ramseyer
- Herrn M. Pache
- Herrn Ph. Jaccard
- Herrn L. Erard
- Herrn H. Strauch
- Herrn S. Speck
- Bundesamt für Aussenwirtschaft

Sa 14. Nov. 85 09